

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

**Arrêté du 23 mars 2015 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les biologistes responsables et l'arrêté du 14 juillet 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes, les orthoptistes et les biologistes responsables**

NOR : AFSS1530241A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.4031-2 et D.4031-16 ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les biologistes responsables ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes, les orthoptistes et les biologistes responsables ;

Vu les propositions du syndicat des biologistes,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 31 janvier 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les biologistes responsables est ainsi modifié :

##### *En région Aquitaine*

Les mots : « Muriel MARQUAIS, en remplacement de Patrice BLOUIN, pour la durée du mandat restant à courir. » sont remplacés par les mots : « Patrice BLOUIN, en remplacement de Muriel MARQUAIS, pour la durée du mandat restant à courir. »

#### Article 2

L'arrêté du 10 juillet 2014 portant nomination et démission de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes, les orthoptistes et les biologistes responsables est ainsi modifié :

##### *En région Aquitaine*

Les mots : « Frédéric LAURENT, en remplacement de Jérôme CHABROL, pour la durée du mandat restant à courir. » sont supprimés.

Article 3

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 23 mars 2015.

Pour la ministre des affaires sociales,  
de la santé  
et des droits des femmes et par délégation :  
*Le directeur général de l'organisation des soins,*  
J. DEBEAUPUIS

Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU